

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le Lycée Descartes (Tours) représenté par n. BRaudah Shéphane provident

Et l'ISIT, représenté par Madame Beate BADWIN, Directrice Générale de l'ISIT

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1:

La présente convention est destinée à définir les conditions de partenariat entre les CPGE du Lycée Descartes et l'ISIT.

ARTICLE 2:

Les deux parties signent cette convention pour l'année universitaire en cours comme préalable à la mise en place d'une reconnaissance par l'ISIT de la formation spécifique des Classes Préparatoires du Lycée Descartes. La présente convention permettra, sous les conditions des articles suivants, l'entrée à l'ISIT en 2ème année, 3èmeannée et 4ème année pour les élèves respectivement de 1ère année, de 2ème année carrée, et de 2ème année cubée de CPGE.

ARTICLE 3:

Les élèves du Lycée Descartes qui souhaitent Intégrer l'ISIT étudient deux langues étrangères au minimum : obligatoirement l'anglais et au choix l'une des langues suivantes : l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugals et / ou le russe.

L'ISIT s'engage à prendre en considération les notes obtenues en 1ère ou 2ème année de CPGE en langues et en français, ainsi que l'avis du conseil de classe pour valider les propositions d'entrée en 2ème année, 3ème année ou 4ème année des étudiants concernés.

ARTICLE 4:

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée dans un délai de trois mois précédant la fin d'une année universitaire par lettre recommandée avec AR.

Fait en deux exemplaires

Pour l'ISIT

1e: 4 202

STITUT DE MANAGEMENT ET 33 16 - www.isit-paris.fr

Beate Baldwin Directrice générale

Pour le Lycée Descartes le: 30 mars 2023

Proviseur

Stephone BLARDAT